

## LISTE DES DOCUMENTS CONSULTABLES

- Tables des débats (depuis 1789).
- Procès-verbaux puis comptes rendus des séances (depuis 1789).
- Documents parlementaires (projets, propositions de loi, rapports etc...) (depuis 1789).
- Feuilletons des séances (ordre du jour, informations concernant les organes de l'Assemblée, les députés, les groupes politiques, les dépôts des documents parlementaires etc...) (depuis 1849).
- Bulletins des commissions (comptes rendus sommaires des travaux des commissions) (depuis 1926).
- Procès-verbaux des commissions (depuis le début de la Vème République). \*
- Feuilletons des pétitions (depuis 1871).
- Règlements de l'Assemblée nationale (depuis 1814).
- Statistiques de l'Assemblée nationale (depuis 1967).
- Recueils et bulletins des lois (depuis 1788).
- Tableaux des élections législatives (depuis 1849, à l'exception de 1871).
- Etat civil des députés (de 1876 à 1914).
- Notices et portraits des députés (depuis 1914).
- Listes des députés (depuis 1904).
- Engagements électoraux des candidats élus (depuis 1881, à l'exception des deux assemblées nationales constituantes et de la première législature de la IVème République).
- Dictionnaires des parlementaires couvrant les périodes 1789-1889 et 1889-1940. Seuls les tomes correspondant aux lettres A à K du dictionnaire couvrant la IVème République, en cours d'édition, ont été publiés.
- Composition des gouvernements et des cabinets ministériels (depuis 1944).
- Actes communautaires (depuis 1992).
- Débats et documents de l'Assemblée de l'Union française (de 1947 à 1958).
- Procès-verbaux des commissions de l'Assemblée de l'Union française (de 1947 à 1958).

Pour faciliter les recherches des consultants, les débats et documents du Sénat (respectivement depuis 1852 et 1881) ainsi que le journal officiel Lois et décrets (depuis 1970) peuvent être mis à leur disposition, mais les archives du Sénat sont à consulter au Sénat.

### Aide à la recherche :

Les documents sont accessibles dans la salle de consultation. Le personnel du service des Archives oriente les consultants, leur communique, sur demande, ceux des documents qui ne sont pas en libre accès, mais ne peut effectuer les recherches à leur place.

### Reproduction des documents :

Des photocopies peuvent être réalisées dans la salle de consultation (0,18 €/page).

Pour tout renseignement ou demande, prière de s'adresser :

- soit par courriel : [archives@assemblee-nationale.fr](mailto:archives@assemblee-nationale.fr),
- soit par téléphone : 01.40.63.85.77.